

492

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 492 15 mars 1979
Seizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley

L'impôt proportionnel !

Le sujet est cantonal, vaudois. Mais de portée plus générale. Il est question de justice sociale. S'y révèle également le conservatisme vers lequel glisse le parti radical, avec cette fatalité historique du vieillissement.

Dans les Communes vaudoises, le coefficient d'impôt est fixé librement en fonction des besoins de la collectivité locale. Liberté communale importante, mais légitime et que personne ne conteste. Les Communes en font un très large usage.

Le coefficient va de zéro — il reste encore quatre ou cinq communes "sans impôt" qui tirent de leurs forêts d'importantes ressources — jusqu'à 150 pour la plus pauvre, ou 140 pour des communes particulièrement obérées.

L'éventail peut être jugé très large. Il révèle dans tous les cas que les communes agissent librement.

On observe aussi, car l'exercice de la liberté se fait à partir de contraintes géographiques, que l'arrière-pays est pauvre en ressources, donc fiscalement cher, alors que le bassin lémanique voit fleurir les communes à coefficient bas, inférieur à 100

En fait, la nécessité d'une péréquation intercommunale plus vigoureuse résulte du seul examen de la carte des communes !

Mais le Canton de Vaud laisse aux Communes une liberté supplémentaire et arbitraire qui n'a rien à voir avec leur souveraineté et qui a pour effet de créer, légalement, des situations inégales à l'intérieur même de la Commune. Il y a en effet deux catégories de citoyens qui sont ainsi créées : celle aux revenus moyens, celle aux revenus élevés. Et naturellement, ce

sont les revenus élevés qui bénéficient d'un privilège.

Par quel artifice ?

La Commune a la faculté d'arrêter à un certain niveau la progression du barème. Elle décide par exemple que la progression n'excèdera pas 8% . Ainsi l'impôt, à partir de 48.600 francs pour un couple est imposé au même taux pour toutes les tranches supérieures : la progression cesse donc de déployer ses effets dès un certain niveau. Certaines Communes descendent plus bas encore : à 6%, arrêt de la progression à 20.500 francs, voire à 4%, arrêt de la progression à 9.000 francs !

Une initiative populaire a été lancée par le parti socialiste pour que soit mis fin à cet abus.

Il est en effet insoutenable qu'à l'intérieur d'une même Commune, la pleine progression du barème ne soit réservée qu'aux plus pauvres, et que les plus riches puissent bénéficier, à partir de quelques dizaines de milliers de francs, d'un impôt devenant proportionnel.

D'autre part, l'arrêt de la progression est un élément de sous-enchère fiscale évidente, voire de concurrence plus ou moins loyale entre les Communes.

Après avoir hésité, le Parti radical a choisi le maintien du "statu quo" quand bien même la Constitution vaudoise qu'il a inspirée à la fin du siècle passé prévoit expressément que l'impôt doit être progressif. Par cette décision, il donne à l'Entente vaudoise son visage de droite : il devient le suiveur du Parti libéral.

A remarquer qu'à Zurich, le Parti radical, bien qu'il représente les grandes affaires, a accepté de pousser très haut la progression fiscale en même temps qu'il renforçait la péréquation intercommunale.

Les Vaudois radicaux qui aiment prendre leurs distances des Zurichois du Vorort n'ont même pas ce dynamisme-là...

Défense des privilèges fiscaux. Conservatisme intégral. Les radicaux se rallient à cette mauvaise cause. Ruchonnet, c'était hier.

Droits syndicaux dans les entreprises : repartir de la base

Pour une entreprise, Vermissa, à Genève, vitrine d'un certain respect du droit des travailleurs de s'organiser et d'exprimer la spécificité de leurs intérêts (le président de la commission d'entreprise dispose d'un bureau et consacre son temps à son mandat), combien d'entreprises où les militants syndicaux sont licenciés? De Gay Frères au CHUV en passant par les Taxis lausannois les exemples se multiplient.

La réalité des droits des travailleurs en Suisse: quelques possibilités pratiques, conquises avec le temps, sans autre protection contre les mesures de rétorsion patronales qu'un rapport de force favorable aux travailleurs... L'affichage syndical, dans un sens plus ou moins large, n'est pas généralisé. Des commissions du personnel (ou commissions ouvrières ou commissions d'entreprise) existent là où la convention collective ou le règlement d'entreprise les prévoit, sans grands moyens ni pouvoirs pour représenter les travailleurs; un congé-formation de l'ordre de

quelques jours par an est parfois accordé aux membres de ces commissions, le plus souvent limité dans son contenu et réservé aux seuls syndiqués. Très rarement, les travailleurs ont la possibilité de s'assembler sur le lieu et durant les heures de travail à l'appel de la commission du personnel. Les responsables syndicaux et délégués du personnel ont parfois une certaine liberté de déplacement, à vrai dire surtout dans quelques administrations.

On est bien loin de véritables droits protégeant les travailleurs militant pour la défense de leurs intérêts, comme il en existe par exemple en France ou en Allemagne: protection contre le licenciement en raison de leur activité des délégués syndicaux ou du personnel, dès leur candidature et jusqu'à l'année qui suit la fin de leur mandat; crédit d'heures hebdomadaire pour l'exercice de leur mandat.

La crise a accru la vulnérabilité des travailleurs et ceux-ci hésitent davantage à accompagner un permanent syndical à une rencontre avec l'employeur ou à accepter un mandat de délégué du personnel. Les syndicats, qui n'ont pas su profiter de la haute conjoncture pour inscrire la protection des droits syndicaux dans les conventions collec-

tives, se voient obligés de contre-attaquer pour conserver leur crédibilité, allant jusqu'à l'action directe. Chez Gay Frères, à Genève, quelques dizaines de militants syndicaux et politiques extérieurs à l'entreprise ont bloqué quelques heures l'accès à l'un des ateliers.

Car la loi n'offre guère de moyen de défense. Seule barrière légale au droit de licenciement dans un certain délai: l'interdiction de l'abus de droit (article 2 du Code civil suisse). Mais si des professeurs de droit sont tout prêts à appliquer cette disposition au licenciement en raison de l'activité syndicale, tel n'est pas le cas des tribunaux. Ainsi dernièrement le tribunal des Prud'hommes de Genève a refusé d'examiner si le congé de deux délégués du personnel de Gay Frères qui avaient reçu leur lettre de licenciement le jour où devait s'ouvrir une négociation avec la direction, avec le salaire jusqu'au jour du congé effectif mais l'interdiction immédiate de revenir dans l'entreprise, avait un motif professionnel ou syndical...

Conséquente avec l'état de son droit du travail, la Suisse n'a pas ratifié la convention (No 87) sur la liberté syndicale adoptée par l'Organisation internationale du travail en 1949. Trente ans plus tard, rien n'a changé!

TAXIS LAUSANNOIS

La préhistoire syndicale

Le petit monde des chauffeurs de taxis lausannois, 300 salariés (172 "fixes" et 128 "auxiliaires"), dont une septantaine de syndiqués à la CRT (Confédération romande du travail) en 1977 et une cinquantaine en 1979 (en sus, une dizaine d'affiliés à la FCTA). Une solide réputation de travailleurs à l'indépendance farouche, jalousement attachés à leurs "privileges" de "salariés pas comme les autres", jouissant du droit de choisir à leur convenance

leurs horaires de présence derrière leur volant.

Mais derrière cette façade, la réalité quotidienne de la tension inhérente à la circulation urbaine, des journées de travail particulièrement longues (les onze heures sont monnaie courante: les "indépendants" peuvent passer quatorze heures au volant s'ils le veulent; les salariés sont astreints à respecter les normes prévues par la législation fédérale, 55 heures au maximum), une situation professionnelle mal définie face aux "transports publics", et, pour ceux qui travaillent dans des garages pour le compte d'un patron, un "modus vivendi" qui tient de la préhistoire syndicale. Qu'on en ju-

ge par ces quelques faits précis qui se passent de commentaires!

Février 1977. Appel du syndicat CRT à une action de tous les chauffeurs pour améliorer leurs conditions de travail et obtenir une convention collective garantissant un minimum de droits syndicaux. Réaction immédiate d'un patron qui licencie un de ses chauffeurs. Motif avancé: la barbe mal soignée de son employé... par ailleurs président du syndicat.

Été 1977. Un chauffeur espagnol est accusé d'avoir prolongé indûment ses vacances. A sa rentrée, son patron lui retient une forte somme d'argent à titre de dommages et intérêts. Devant la commission paritaire, il s'avère que

le chef de garage avait été prévenu. Le chauffeur blanchi était un militant syndicaliste qui préféra ensuite trouver du travail chez un chauffeur indépendant...

Septembre 1977. Un autre garage: un chauffeur doit quitter sa place. Motif: un accident plus important que les autres. Or dans ce métier les accidents sont bien entendus chose courante... mais le fautif est un membre actif du comité des syndicats.

Été 1978. Un chauffeur est renvoyé pour "caisse insuffisante et petits dégâts à la voiture". Il s'agit d'un militant syndical qui rédige le journal des taxis "La boîte noire".

Janvier 1979. Le syndicat étudie une nouvelle "action" visant surtout à un partage équitable de l'augmentation des recettes provenant de la prochaine introduction d'un "troisième tarif" (de nuit et pendant les jours fériés). Le président du syndicat reçoit sa lettre de congé: il ne peut pas accepter l'ultimatum qui lui est lancé et qui lui impose un travail de nuit.

Vraiment la préhistoire syndicale.

VOTATIONS FÉDÉRALES

Les Suisses ne sont pas ceux que l'on croit

C'était le 2 décembre dernier au soir. La Police fédérale de sécurité était rejetée par 56% des votants. Un résultat qui surprenait au moins par sa netteté.

Les commentateurs, influencés probablement par la carte géographique des résultats, mettaient immédiatement l'accent sur le réflexe fédéraliste des citoyens et des citoyennes qui s'étaient rendus aux urnes; et en effet, la Suisse romande et la Suisse centrale formaient le gros des opposants à la PFS.

Or les résultats détaillés fournis par la Société suisse pour la recherche sociale appliquée à Zurich et le Centre de recherches sur la politique suisse de l'Université de Berne, sur la base d'un sondage d'opinion effectué après la votation,

contredisent cette impression ressentie "à chaud".

L'argument décisif avancé par les opposants à la PFS? Tout simplement le refus du développement de l'appareil policier (32%): nous avons suffisamment de gendarmes! Au deuxième rang: il n'y a pas de preuves d'un réel besoin; la Suisse n'est pas menacée (22%)! Finalement l'argument passe-partout, l'instrument de mesure si cher au cœur des Suisses, le porte-monnaie: ça coûte trop cher! (10%). Et en dernière position, les motivations fédéralistes...

Le fameux fossé entre la majorité alémanique et la minorité romande, à la lumière des enquêtes, prend une fois de plus l'allure d'un mythe. Certes les Romands ont-ils rejeté le projet beaucoup plus nettement que leurs compatriotes d'outre-Sarine, mais le clivage entre les générations, les professions et les camps politiques jouent un rôle plus important que la barrière des langues: plus de 50% des personnes du troisième âge, des employés et fonctionnaires subalternes, des paysans et des sympathisants de l'UDC et des radicaux approuvent la création de la PFS; les deux tiers des ouvriers, les trois quarts des jeunes électeurs (20 à 39 ans) et cinq sympathisants socialistes sur six la rejettent.

Une curiosité: alors que les deux tiers des paysans alémaniques se prononcent pour la loi et l'ordre, 82% des paysans romands repoussent la PFS!

Des chiffres intéressants qui montrent les limites de l'analyse confinée aux frontières cantonales, qui rappellent à bon escient le rôle des classes sociales et des préférences partisans. Même en Suisse. Mais oui!

BAGATELLES

Y a-t-il des fuites dans les instances radicales chargées de préparer les élections nationales? "Focus" (105) donne des renseignements sur

la campagne prévue. Le slogan pour la Suisse française aurait dû être: "Les radicaux: compétents et généreux" mais il sera finalement "Les radicaux comprennent vos problèmes". Se non è vero....

* * *

Petite chronique des salons (où l'on cause chiffres d'affaires) et du bon voisinage lémanique. Dans le courant du mois passé, les "milieux intéressés" recevaient, par le même courrier informatico-publicitaire l'annonce de l'organisation de la manifestation "Loisirama" à Genève, et celle du Salon des vacances jumelé avec Kid à Lausanne. Quand il y en a pour deux, il y en a pour trois! Toujours les salons: Lise-Marie Morerod, à peine remise de son accident de voiture, inaugurant le Salon de l'Auto à Genève, c'est presque du vice. Toujours au Salon de l'Auto, une remarque de Sirius: les spécialistes de la voiture pour handicapés étaient logés au sous-sol, et il n'y avait pas d'ascenseur... Qu'importe, il ne fallait pas rebuter les visiteurs encore en pleine possession de leurs moyens.

* * *

Dans le dernier numéro de DP, une erreur technique du "Tages Anzeiger" que nous n'avons pas détectée a faussé quelque peu notre recension du lobby auto. Corrigeons donc le tir avec précision, ça peut servir en vue des élections fédérales de cet automne. Pas de changements dans la liste des députés opposés tous azimuts aux initiatives "anti-voitures". Participent aux efforts du comité d'action contre Albatros scule, le libéral Thévoz, le démocrate-chrétien Mugny, les radicaux Künzi et Cossy et les UDC Ueltschi, Basler et Teuscher. S'engagent à la fois contre Albatros et contre les douze dimanches sans voitures: le libéral Gautier, le démocrate-chrétien Bochattay, l'indépendant Suter et l'UDC Bretscher. S'engagent contre Albatros et contre la démocratie dans la construction des routes nationales: les démocrate-chrétiens Bommer et Rüttimann, les radicaux Auer et U. Ammann et les UDC Nebiker et Freiburghaus.

Les ordinateurs en Suisse : les multinationales tissent leur toile depuis vingt ans

3,3 milliards: telle est la valeur (estimée) du parc des ordinateurs installés en Suisse. Avec 89 ordinateurs pour 100 000 personnes exerçant une activité professionnelle, la Suisse compte parmi les pays les plus "informatisés" du monde. A coup sûr un effet, et sans doute aussi un corollaire de notre richesse, — et du perfectionnisme helvétique, toujours friand des derniers gadgets électroniques et autres. Tirer le signal d'alarme, c'est d'abord faire l'inventaire!

Chaque année, l'Institut pour l'Automation et la Recherche opérationnelle de l'Université de Fribourg recense l'effectif des ordinateurs dans notre pays. Il avait déjà repéré cinq "installations de traitement électronique de l'information" (EDP en anglais, EDV en allemand) en 1957, et dénombrait 730 ordinateurs dix ans plus tard. Au milieu de l'an dernier, il y avait en Suisse principalement dans les entreprises (1):

- 2627 ordinateurs, équipés de 13 722 terminaux, le tout pour une valeur installée de 3,3 milliards;
- 2658 petits systèmes de gestion, d'une ca-

pacité réduite par rapport aux ordinateurs universels, et d'une valeur totale estimée à 243 millions de francs;

- environ 2000 mini-ordinateurs à vocation scientifique, technique ou médicale;
 - environ 7500 machines électroniques "de table", et autres calculatrices programmables.
- On ne connaît pas la valeur de ces deux derniers types d'installations, en progression rapide chez les usagers, mais exclues de l'enquête annuelle de l'Université de Fribourg. Les chiffres les plus détaillés concernent donc les ordinateurs universels (configurations comprenant une unité centrale et divers périphériques associés) et les petits systèmes de gestion, couramment appelés "ordinateurs de bureau" en raison de leurs applications surtout administratives et comptables, — et de leur encombrement relativement moindre.

Prix d'achat

La tendance est désormais à la réduction de la taille moyenne des ordinateurs, ou plus précisément à la diminution du prix des capacités de mémorisation; les ordinateurs "bon mar-

total), d'une valeur à peu près correspondante (14,5%);

— 260 entreprises (sur 1097 en Suisse) ont installé 1569 terminaux (sur 13 772), soit 6 terminaux par entreprise (la moitié de la moyenne nationale, qui s'élève à 12,6 terminaux par entreprise);

— le taux de travail sur ordinateur effectué à l'extérieur est relativement moins élevé en Romandie (43,6%) que dans l'ensemble du pays (51,2%), ce qui signifie soit une meilleure utilisation des installations propres, soit un suréquipement des entreprises.

La Romandie après Zurich

Comme on pouvait s'y attendre, Zurich et la Suisse orientale mobilisent l'essentiel de l'informatique helvétique.

Pour la Suisse romande, les effectifs et proportions se présentent comme suit:

- 556 ordinateurs installés (21% du total suisse) avec un volume de mémoire relativement moindre (15,5% du total suisse);
- 394 petits systèmes de gestion (14,8% du

ché", d'une valeur unitaire inférieure à un million de francs, représentent donc la très nette majorité des installations (environ trois sur quatre). Il n'en reste pas moins que nous avons en Suisse, principalement dans les très grandes entreprises, deux cents ordinateurs à 2-5 millions la pièce, et 136 unités valant plus de cinq millions; ces derniers représentent à peine plus de 5% de l'effectif total, mais près de la moitié de la valeur et de la capacité de "mémorisation" installée en Suisse.

Personnel servant

Le matériel (dit "hardware" = quincaillerie) ne représente plus que les deux tiers du prix de revient de l'informatique. Le logiciel ("software" = matière douce, c'est-à-dire grise) mobilise des capitaux et surtout un personnel de plus en plus nombreux, et en partie hautement qualifié.

Tout en haut de la hiérarchie des compétences informatiques, on trouve les organisateurs et analystes de système, qui représentent le quart privilégié du personnel touchant à l'ordinateur. A l'autre bout de l'échelle, les opérateurs composent la piétaille des servants, qui représentent eux un bon tiers du total. Cet effectif total n'est pas chiffré par l'Université de Fribourg, mais il doit approcher les 15000 personnes travaillant à plein temps.

Les marques

En Suisse comme partout, IBM se taille la part du lion, avec un bon tiers des ordinateurs et les trois cinquièmes du volume des mémoires installées. Cette domination est toutefois d'année en année moins forte, grignotée par les autres constructeurs (américains eux aussi dans leur grande majorité); les concurrents d'IBM concentrent habilement leurs efforts sur les terrains où la grande multinationale ne domine pas: les grosses calculatrices électroniques, pour applications scientifiques notam-

ment (CDC, certains Univac), ou les ordinateurs "bas de gamme". Mais personne, et pas même NCR, principal challenger sur le marché suisse, n'offre un choix d'ordinateurs et d'installations compatibles aussi étendu qu'IBM, qui va dominer l'ère des ordinateurs de la quatrième génération comme il a régné sur les prédécesseurs.

La résistance des "petits"

Du côté des petits systèmes de gestion, les rapports de forces sont moins inégaux: NCR, Philips, Burroughs et Olivetti tiennent le coup, avec des parts au marché suisse de dix à vingt pour-cent chacun; derrière eux, la foule des fabricants de machines comptables très évoluées, tels Nixdorf, Ruf ou Kienzle.

Les utilisateurs

Tout le monde utilise l'ordinateur. Outre les branches traditionnellement informatisées comme la banque, le commerce et les assurances, et aussi bien sûr les administrations et hautes écoles, on ne trouve guère de nouveaux venus.

Toutes les industries mises ensemble mobilisent un tiers du parc total des ordinateurs.

Les banques sont parées

Les plus gros systèmes se trouvent dans les banques, qui tendent à relier toutes leurs filiales et succursales, tous leurs services et guichets, à des unités centrales géantes, travaillant en temps réel, c'est-à-dire dans l'immédiateté et la transparence (pour les informations internes, cela va de soi!). Le sommet de l'acrobatie technologique, de la sophistication onéreuse, et de la fragilité aussi; paré pour l'avènement de la société fiduciaire, terriblement incontrôlable et vulnérable. Le jour s'est levé pour les criminels en col blanc, les escrocs sur télématique et les programmeurs déviants.

A part les applications scientifiques et techniques, les ordinateurs servent surtout à l'exécution de travaux administratifs et comptables, selon les cas plus proches de la gestion ou de la statistique plus ou moins redondante.

Vers la sophistication

A noter que 20% des entreprises équipées d'un ordinateur l'utilisent pour l'étude de leurs marchés, et 10% environ pour la recherche opérationnelle et les exercices de simulation (la caisse à sable sur ordinateur), ou encore pour la planification des investissements, — toutes applications déjà passablement sophistiquées.

NB. Les tableaux que nous publions sont extraits de la revue "Output" 9403 Goldach, 2/1979.

(1) Les chiffres cités ne comprennent pas le CERN, qui utilise à lui seul plus de 300 calculatrices électroniques de tous les modèles.

LES ORDINATEURS PAR CONSTRUCTEUR

Hersteller Constructeurs	Anzahl Computer Ordinateurs		Speichervolumen Volume de mémoire K Bytes	
	Absolut absolu	%	Absolut absolu	%
IBM	935	35,6	244 367	60,3
NCR	506	19,3	37 882	9,3
Honeywell-Bull	275	10,5	20 166	5,0
Univac	201	7,6	35 605	9,0
ICL	129	4,9	9 132	2,2
Siemens	30	1,1	7 511	1,8
CDC	18	0,7	5 964	1,5
Burroughs	75	2,9	8 937	2,2
Andere / Autres	458	17,4	35 217	8,7
Total	2 627	100,0	404 781	100,0

LES ORDINATEURS PAR PRIX D'ACHAT

Kaufpreisklassen Classes de prix d'achat (Mio Fr.)	Anzahl Computer Nombre d'ordinateurs Absolut absolu		Wert Valeur Absolut absolu
- 0,5	1 567	59,6	430,6
0,51 - 1,0	432	16,4	320,9
1,01 - 2,0	283	10,8	428,8
2,01 - 3,0	118	4,5	294,7
3,01 - 5,0	91	3,5	351,6
5,01 -	136	5,2	1 472,4
Total:	2 627	100,0	3 299,0

LE «PARC» DE 1961 à 1978

Jahresende Fin de l'an	Anzahl Computer Ordinateurs
1961	26
1962	79
1963	172
1964	278
1965	390
1966	544
1967	730
1968	958
1969	1 330
1970	1 560
1971	1 767
1972	
1973	1 898
1974	2 016
1975	2 033
1976	2 311
1977	2 448
1978	2 627

Cette obscure clarté du vocabulaire

Je lis que le futur "livre du maître" pour l'enseignement du français compte 540 pages (me remémorant par ailleurs le célèbre passage du *Discours de la Méthode*, où Descartes suggère que "la multitude des lois fournit souvent des excuses aux vices, en sorte qu'un Etat est bien mieux réglé lorsque, n'en ayant que fort peu, elles y sont fort étroitement observées"), dans lequel on rencontre paraît-il, des expressions comme "graphèmes du matériau graphique" (ce qui désignerait ce qu'on appelait naguère les lettres de l'alphabet); comme "champs morphosémantiques"; comme "axe paradigmatique" et "axe suntagmatique"; comme "grammaire générative transformationnelle"...

(Me remémorant aussi cet article d'André Thérive, intitulé *L'Agonie du Français* (NRF, mars 1954), dans lequel il citait ces quelques perles:

(Philosophie) "L'historial constitutif lors de l'irruption dans l'existant s'historialise avec et par l'ex-sistance effective de quelque chose comme l'homme; l'éclaircissement de l'ipséité doit montrer en ébauche le caractère qui différencie de tout autre historial l'avènement d'un Soi..."

(Médecine) "On interrompt un cercle vicieux en passe d'invétération et un processus pathologique alors qu'il n'en est qu'au stade fonctionnel et avant qu'il n'arrive au stade lésionnel irréversible."

Ce qui veut dire, traduit plaisamment Thérive, qu'il faut soigner les maladies avant qu'elles ne s'aggravent!

(Pharmaceutique): "La première des vitamines liposolubles dont on ait précisé la participation dans les processus enzymatiques inhiberait la diphosphopyridine nucléotidase; on sait..."

— Vous ne saviez pas? voilà qui est étonnant! — "... que l'hyaluronidase est un enzyme capable d'hydrolyser l'acide hyaluronique."

Ou encore, la célèbre conclusion de la confé-

rence de Lacan à la TV: "L'interprétation doit être preste pour satisfaire à l'entreprêt. De ce qui perdure de perte pure à ce qui ne parie que du père au pire."

Ou encore ceci, que s'est amusé à inventer Poirot-Delpech, et qui ne "veut" rien dire:

"J'appelle lent-gage (langage) ça qui est à l'oeuvre en la faille du désir et/ou se dévoile là comme fils-sûr (fissure)."

Langage dont P.-D. dit très bien qu'il a le don d'enchanter à la fois les blagueurs et les pontifiants.

Ou encore, plus simplement (bridge): "M. Sud commence par rendre la main au Valet de carreau à gauche, qui ne peut faire mieux que de jouer cœur. Levée dont s'empare le demandeur après avoir écarté le petit pique du mort. Pour monter à l'As de pique et rentrer au Roi de carreau. Levée qui a pour cruel effet de squeezer la droite en cœur-trèfle."

"Nos termes sont parfois compliqués, répond l'un des auteurs du livre au journaliste de la TLM, mais si on admet qu'un menuisier, par exemple, s'exprime avec un vocabulaire précis et spécialisé, pourquoi n'en irait-il pas de même pour le professeur de français?"

Pourquoi? Parce que j'attends de mon menuisier qu'il me fabrique une table à peu près stable, et qu'il m'est fort indifférent qu'il emploie ou non un vocabulaire spécialisé — il parlera d'ailleurs parfois le suisse-allemand! En revanche, *parent d'élève*, j'aimerais bien pouvoir comprendre le livre de mon fils ou de ma fille.

J.C.

RECU ET LU

Une cible: les lecteurs syndiqués

L'idée d'un hebdomadaire syndical digne de ce nom ne serait-elle pas morte? L'Union suisse des journalistes (section de la VPOD) attache en tout cas de nouveau le grelot avant son assemblée générale qui devrait se tenir le 17 mars prochain. Sa proposition: remettre sur le

métier l'étude d'un hebdomadaire, ou d'un magazine destiné aux syndiqués, mais sans chercher à tout prix un accord à travers l'Union syndicale tout entière: il suffirait que s'intéressent à ce projet, au moins en un premier temps, des syndicats "progressistes", tels, c'est l'Union des journalistes qui le dit, la VPOD, la FOBB et la Fédération suisse des typographes. Une façon de réanimer la discussion sur ce problème brûlant de la presse syndicale après l'échec des travaux d'approche menés par une commission de l'Union syndicale dans l'année qui suivit le congrès de Bâle en 1975: on s'était alors résigné à développer un système de "pages communes" encartables dans les différentes publications des membres de l'USS, un hebdomadaire commun paraissant hors de portée, à la fois à cause de la susceptibilité toujours vive des fédérations et du fait du coût de l'opération.

— Deux textes intéressants dans le dernier numéro du magazine hebdomadaire du "Tages Anzeiger": le premier fait le tour des problèmes inhérents à la fiscalité zurichoise à travers les différentes communes en présence, de la plus riche à la plus pauvre; le deuxième fait le point en matière de rénovation urbaine, un exemple à l'appui: la Wytttenbachstrasse à Berne.

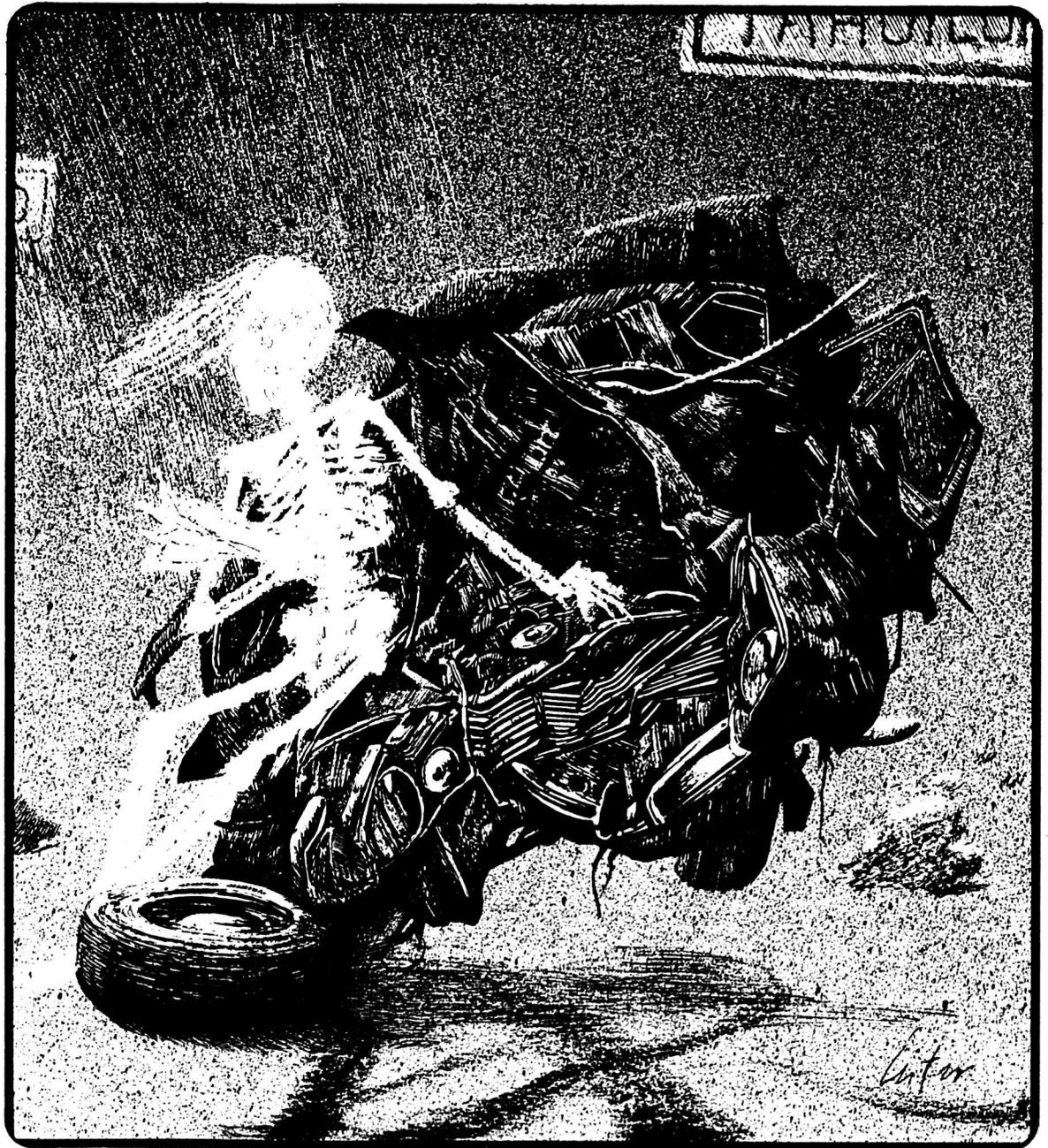
— Envoûtant dernier roman de Jean-Marc Loday, "Le Baluchon maudit" (Gallimard). On attendait avec une certaine curiosité les commentaires du "Nouvelliste" à propos de cette oeuvre d'un Valaisan qui, c'est le moins qu'on puisse dire, n'est pas le produit type de cette société musclée et réaliste dont on rêve volontiers au long des colonnes du quotidien de M. André Luisier. Samedi 3 mars, Pierre Béam consacre une "notule" à ce livre remarquable. Trente lignes pour conclure: "Oui, un bien curieux écrivain que ce Valaisan secret qui écrit des livres copieux pour une poignée de lettrés ou de fascinés". Bref, à déconseiller pour un public de lecteurs "normaux"! Une mauvaise note donc, dont on trouverait peut-

être la clef dans les premières lignes de la critique que nous citons: "L'auteur est né à Sion, en 1948. Il voyage en Asie avant de vivre dans un village du Valais. Curieusement, il ne semble pas me connaître"... Décidemment, ces écrivains valaisans filent du mauvais coton: Voilà Chappaz qui traîne dans la boue les promoteurs du tourisme industriel, et voici Lovay qui ignore l'existence du critique littéraire du "Nouvelliste"!

– "Zeitdienst" (case postale 195, 8025 Zurich) publie régulièrement une revue des faits marquants du mois. Dans le numéro 77: février 1979. Aviez-vous noté au passage ces licenciements: le 7, 70 travailleurs chez Dubied; le 9, 19 travailleurs chez Oris Watch à Bienne; le 9 toujours, 40 salariés à la TWA à Genève; le 11, 50 salariés à la fabrique de fenêtres Hauser SA, Schaffhouse; le 28, 30 travailleurs à la fabrique de machines Gauger à Zurich; le 28 toujours, 45 travailleurs à la société électrique Stopani à Berne; le 28 encore, 35 travailleurs à la fabrique d'accessoires pour automobiles Lucas à Lausanne; le 28 une nouvelle fois, trois journalistes à la "Thurgauer Zeitung", pour motifs politiques, à Frauenfeld; le 28, 90 ouvriers de l'entreprise spécialisée dans le textile Sun SA à Bürglen; le 28 enfin, 64 ouvriers horlogers tessinois, dans les fabriques de montres Bleno Watch SA (Dongio), Semag SA (Bellinzona) et Claro (Bellinzona).

– "Leserzeitung", toujours décidé à passer hebdomadaire malgré des difficultés sérieuses, prépare la parution du numéro 100 qui sera largement diffusé gratuitement. A l'occasion de la journée internationale des femmes, ce bimensuel (No 98) publie un tableau des organisations féminines progressistes et des "institutions" de libération féminine. La Suisse romande est citée abondamment: la librairie La Mauvaise Graine, le foyer Malley-Prairie, Terre des Femmes, les journaux "La Fronde" et "L'insoumise", les Groupes de femmes de Sierre et de Sion et nous en passons. Un document utile.

LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER



Record d'affluence au Salon de l'Auto

Gagner six minutes par année

Qui a dit que l'échec, en décembre 1976, de l'initiative pour la semaine de quarante heures lancée conjointement par les Organisations progressistes et la Ligue marxiste révolutionnaire, un échec encore aggravé par le jet de l'éponge de l'Union syndicale suisse en pleine récolte de signatures pour une nouvelle initiative des 40 heures (mais acquises pas à pas), qui a dit que ces défaites allaient bloquer le mouvement vers la réduction de la durée du travail hebdomadaire, le patronat ayant désormais les coudées franches? Où sont ces prophètes ce malheur? En tout cas, qu'ils fassent amende honorable: la Suisse est lancée vers les 44 heures à l'allure d'un train express. Et dès maintenant, on doit admettre que si le rythme effréné que les données officielles révèlent se maintient, l'industrie des loisirs a de beaux jours devant elle: tous ces travailleurs désœuvrés à occuper!

Car on ne peut plus le cacher: du troisième trimestre 1977 au troisième trimestre 1978, pour les ouvriers et les employés de tous les secteurs économiques, la durée de travail hebdomadaire a baissé de six minutes, atteignant le plancher inespéré de 44,7 heures en moyenne.

Cette performance dans les détails (sur la base des statistiques relatives aux travailleurs victimes d'accidents)?

62,3% des salariés travaillaient de 43 à 46 heures par semaine pendant la période considérée, soit la même proportion qu'en 1977; cette année-là, le pourcentage des personnes situées dans la "tranche" 43 à moins de 45 heures était plus faible qu'en 1978, et 38,9% (1977: 35,9%) des salariés travaillaient de 45 à 46 heures; aux extrêmes: 27, 1% des ouvriers et des employés travaillaient 46 heures et davantage (1977: 28,1%) et 10,6% (1977: 9,6 %) moins de 43 heures.

Voilà une marche vers le progrès et la justice

qui devrait suffire à désamorcer la tension sociale née du chômage et de l'appauvrissement de certaines régions plus défavorisées!

Et ce d'autant plus que, dans la foulée, la comparaison avec les autres pays industrialisés nous devient bien sûr plus favorable. Qu'on en juge plutôt! La France en est à 41,8 heures par semaine, la Grande-Bretagne à 44,2 pour les hommes et 37,4 pour les femmes, l'Allemagne de l'Ouest à 41,7, le Japon à 40,3, l'Italie à 39, les Etats-Unis à 36,1, la Belgique à 35,4 et le Danemark à 33,6. Haut les coeurs!

PRESSE

Vingt ans après la sensation

Qui se souvient des réactions critiques à la parution du quotidien "Blick" en automne 1959? Qui pouvait s'imaginer que les Suisses acceptaient d'acheter un journal à sensation? Toutes les bonnes âmes s'inquiétaient en vain il faut bien le dire.

Début de mars 1979: après avoir été imprimé par l'entreprise Jean Frey pendant près de vingt ans, "Blick" commence à paraître sur les presses de C. J. Bucher AG à 6043 Adligenswil. Toute la production se fait désormais dans le cadre du groupe Ringier. La rédaction est installée dans la maison de presse Ringier. Encore un chiffre: l'édition dominicale "Blick am Sonntag", qui paraît depuis 10 ans vient de publier les résultats du récent contrôle de tirage: 205 197 exemplaires, en augmentation de près de 15 000 exemplaires depuis l'été 1977. Or, il s'agit uniquement de ventes au numéro puisque l'hebdomadaire ne compte qu'un millier d'abonnés!

Heureusement pour la concurrence, la maison Ringier n'enregistre pas que des succès. L'édition régionale de "Blick" pour la ville de Zurich a été abandonnée à fin janvier. On ne trouve donc plus "Blick Zürich", dont le tirage contrôlé en 1977 était pourtant de 65 000 exemplaires. L'opération n'était-elle pas rentable ou la nécessité d'une telle édition pour éli-

miner des concurrents éventuels s'est-elle révélée inutile?

HISTOIRE

L'Internationale pure et dure

A qui se fier? La strophe de l'Internationale reproduite dans notre dernier numéro (DP 491) d'après "Le Sous-officier romand et tessinois", lui-même à l'écoute du conseiller fédéral et néanmoins historien G.-A. Chevallaz, cette strophe donc était inexacte!

Premier point. Il s'agit de la cinquième et non de la troisième qui commence par les vers: "Hideux dans leur apothéose,

Les rois de la mine et du rail..."

Deuxième point. La cinquième, dans la version d'Eugène Pottier, dit exactement (les passages exacts différents de DP 491 sont en italique):

Les Rois nous saoulaient de fumées,
Paix entre nous, guerre aux tyrans!
Appliquons la grève aux armées,
Crosse en l'air et rompons les rangs!
S'ils s'obstinent ces cannibales

A faire de nous des héros

Ils sauront bientôt que nos balles
sont pour nos propres généraux.

A noter que cette strophe n'est souvent pas reproduite, parce qu'elle semble avoir, entre autres raisons, fait l'objet de jugements répressifs.

On la trouve, par exemple, dans le "Chansonnier de la Révolution" (en vente au Réveil socialiste-anarchiste, Genève, rue des Savoises, 6, 1902) mais on ne la trouve pas dans "Les Chants du Peuple" (Lausanne, Imprimerie Fritz Ruedi, Maupas 7, 1909).

On ne la trouve pas non plus, dans sa version allemande, dans les chansonniers de Suisse alémanique, et des deux Allemagnes, de sorte qu'on peut se demander si elle a été traduite...